



MAE

Syndicat CGT MAE

57 bd des Invalides 75007 Paris

Internet : cgt-mae.org

Tel : 01 53 69 36 71

Fax : 01 53 69 37 20

cgt-mae.paris@diplomatie.gouv.fr

Rencontre entre le ministre et les organisations syndicales, au Quai d'Orsay, le 12 janvier à 17h30 : déclaration CGT.

Lors du CTPM du 16 décembre dernier, les représentants du personnel, exceptés deux des quatre représentants de l'UNSA, ont voté contre le texte instituant une réforme de l'organigramme de l'administration centrale du MAEE.

Combinée avec la restructuration des sites parisiens cette réforme va entraîner inéluctablement la suppression de postes de travail en administration centrale, notamment à la Direction Générale de la Mondialisation, bâtie autour des ruines de la DGCID.

A propos de « la réforme phare RGPP/MAEE », modulant le réseau des postes à l'étranger, il importe de connaître au plus vite le calendrier de mise en œuvre de la réforme, la carte des postes classés selon leurs missions, la liste des emplois supprimés. C'est pourquoi la CGT demandera qu'un CTPM exceptionnel soit réuni au mois de mars.

Après l'adoption du budget triennal 2009-2011 et les décisions des Conseils de Modernisation des Politiques Publiques, la réforme globale du MAEE va-t-elle se traduire par un mécontentement global des personnels dont vous avez la responsabilité, monsieur le ministre ?

Pour la CGT, il y a tout lieu de le penser car à chaque réforme vos 19600 agents fonctionnaires, contractuels, recrutés locaux ont l'impression de payer le prix fort en matière de missions, d'emplois, de conditions de travail et de reconnaissance des services rendus.

Pour les 6240 fonctionnaires, la mobilité, perçue comme une chance plutôt que comme une contrainte, pourrait devenir de moins en moins attractive. Certains hésitent à partir ou à repartir, d'autres reviennent plus tôt que prévu. Le récent mouvement spontané de contestation à l'étranger est la preuve concrète d'un malaise bien réel.

Pour les 3902 contractuels et les 8900 recrutés locaux soit les 2/3 des personnels, de lourdes menaces pèsent sur les contrats en CDD, en particulier dans le réseau consulaire, culturel et de coopération.

Sous la double contrainte du contrat de modernisation 2006-2008 et du budget triennal 2009-2011, le MAEE va perdre entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2011, 1500 emplois inscrits dans son plafond d'ETP, hors Etablissements à Autonomie Financière et opérateurs de type Culturesfrance.

A ce sujet, vos propos tenus le 20 novembre 2008, lors de votre audition au sénat, ne sont guère rassurants : «la réforme locale culturelle devra dégager autant de marge de manœuvre que possible grâce au basculement des services culturels dans des Espacesfrance à autonomie financière».

Les 700 suppressions d'ETP prévues au budget triennal vont engendrer une économie de 28 millions d'euros sur notre masse salariale à l'horizon 2012. Il est donc à craindre que les 3220 emplois de RL dans les EAF, non comptabilisés dans le plafond d'emplois du ministère, soient la cible à venir en matière d'économies budgétaires après la fusion des SCAC et des centres culturels : un plafond d'emploi drastique, va-t-il être imposé à ce nouvel opérateur, comme pour Culturesfrance ?

Comme l'a déclaré le sénateur Yves DAUGE « une nouvelle fois se profile le danger que la coopération culturelle et notamment la gestion de ses personnels serve de variable d'ajustement dans un contexte budgétaire contraint ».

Certes le monde change et il faut s'adapter mais le périmètre de nos missions diplomatiques, consulaires, culturelles et de coopération ne cesse de se réduire d'années en années, les économies portant essentiellement sur les actions bilatérales au profit des dépenses multilatérales (40% de notre budget).

Dans un contexte international marqué par de nombreuses crises, 40 millions doivent compenser le budget en hausse constante de nos contributions aux opérations de maintien de la paix, mais cette mesure sera-t-elle suffisante, ce budget étant passé de 271 millions en 2006 à 380 millions en 2008?

Enfin malgré les 20 millions supplémentaires obtenus, la gratuité des frais de scolarité des élèves étudiant à l'étranger, réforme amendée par le sénat pour son caractère trop favorable aux familles aisées, va peser lourd dans le budget du programme 151, qui devra dans le même temps supprimer 135 emplois en trois ans. Comme les crédits d'action sociale vont baisser, les usagers apprécieront à sa juste valeur cette réorientation des moyens de notre service public à l'étranger.

Les personnels ont le moral qui va mal, monsieur le ministre, et ce n'est pas les déclarations de la commission des affaires étrangères et de la défense s'inquiétant de « l'ampleur de la diminution des crédits et des effectifs du MAEE sur les trois prochaines années » qui vont pouvoir les rassurer.

Dans un tel contexte demander aux personnels de s'approprier la réforme en cours s'apparente, monsieur le ministre, à une mission impossible... voire à une illusion globale.

Comme le rappelle le rapport CARREZ/MUET, déposé le 16 octobre 2008, au nom de la commission des finances de l'assemblée nationale:« la RGPP donne l'impression d'un exercice purement budgétaire conduit à marche forcée par la direction du budget et la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat, chargées à *priori* de réduire les dépenses et de diminuer le nombre de fonctionnaires ».